

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00230

Numéro SIREN : 828 041 590

Nom ou dénomination : A D E

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 3680

Greffe du tribunal de commerce de Draguignan



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/3680

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : A D E

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

N° SIREN : 828 041 590

N° gestion : 2017 B 00230



ADE

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes**

SAS AZURECCA - 54, Allée d'Azur - Résidence Marjory, La Tour de Mare - 83600 FREJUS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 1.000 €
Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables région PACA
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour
Tél : 06 12 14 44 66 / E-mail : fdupouy@azurecca.com / www.azurecca.com
SIREN : 834 637 316 / N° TVA : FR 35 83463



vence


SAS AZURECCA

Florian DUPOUY
54, Allée d'Azur
83600 FREJUS

ADE

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1.000 euros
20, Avenue Paradis
83340 LE LUC

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ADE, Société à responsabilité limitée, en Société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 19 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons analysé les comptes annuels clos les 31 décembre 2017 et 2018 et la situation arrêtée au 31/10/2019, les événements post-clôture intervenus en 2019 et les statuts.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les produits d'exploitation représentent 302 k€ au 31/10/2019, 369 k€ au 31/12/2018 et 66 k€ au 31/12/2017. Ils sont principalement composés du chiffre d'affaires. Le volume de chiffre d'affaires est stable, notamment avec des relations régulières de sous-traitance.

Les charges d'exploitation de 265 k€ en au 31/10/2019 correspondent majoritairement aux achats de prestations de sous-traitance, aux achats de matières premières et aux frais de fonctionnement de la société.



Le résultat net au 31/10/2019 est un bénéfice de 30 k€, contre un bénéfice de 36 k€ au 31/12/2018 et un bénéfice de 0,5 k€ au 31/12/2017.

Les capitaux propres s'élèvent à 68 k€ au 31/10/2019, 38 k€ au 31/12/2018 et 1,5 k€ au 31/12/2017.

La trésorerie nette est positive de 37 k€ au 31/10/2019.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Fréjus
Le 27 décembre 2019

Florian DUPOUY
Commissaire aux comptes et à la transformation